



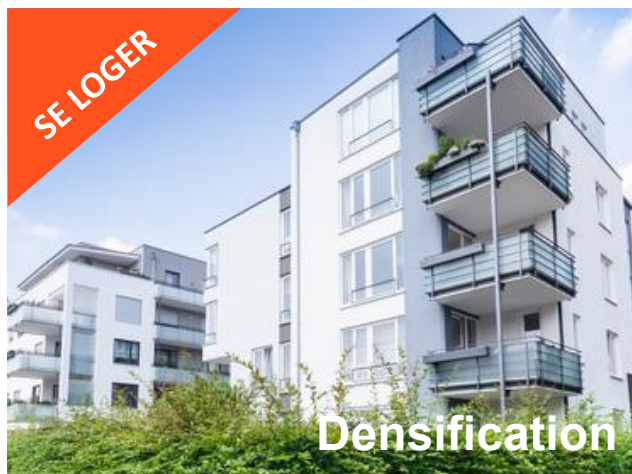
Le Conseil Local de Développement (CLD) de Métropole Savoie est une instance consultative et de concertation qui permet à la démocratie participative d'agir aux côtés de la démocratie représentative. Le CLD est force de propositions et permet d'apporter un regard citoyen, complémentaire de celui des élus sur les projets menés pour le devenir du territoire. Afin de mener à bien sa mission, le CLD rassemble des représentants de la société civile.

A l'occasion de l'élaboration du Document d'Aménagement Commercial du SCoT, le CLD avait été sollicité afin de prendre part aux réflexions et de produire un avis sur le document. Dans la continuité de cette démarche, le CLD a souhaité de la même manière participer au bilan du SCoT.

Le cycle des assemblées plénières thématiques de l'année 2014 a été axé autour d'une question : « Le territoire de Métropole Savoie, un bassin de vie dynamique ? ». Les différentes commissions du CLD ainsi que le travail réalisé en assemblées plénières ont permis d'aborder un certain nombre d'enjeux pour l'avenir dont les résultats sont ici présentés : « On habite », « On travaille », « On se nourrit », « On se déplace »

RÉVISION DU SCoT de MÉTROPOLE SAVOIE

Contribution
Janvier 2016



Synthèse et préconisations

SE LOGER

Densifier !

Pourquoi ?

- Pour économiser les espaces naturels, agricoles et forestiers sur l'ensemble du territoire
- Pour valoriser les investissements publics existants (voiries, réseaux...)
- Pour économiser l'énergie (déplacements)

Comment ?

- Communiquer pour rendre acceptable la densification, économiquement et socialement
- Renforcer les objectifs de densification dans les documents d'aménagements
- Adapter les modalités de densification en fonction des territoires
- Privilégier l'habitat intermédiaire plutôt que le vertical
- Intégrer dans les projets de la mixité sociale et du partage d'activités
- Aménager qualitativement : transports, lieux de rencontre, jardins partagés

TRAVAILLER

Travailler : attirer et maintenir les entreprises

- Travailler à une meilleure intégration entre logements et activités en concertant davantage les habitants
- Impliquer davantage la collectivité qui peut favoriser l'implantation de services, espaces, locaux et déplacements pour les entreprises
- Mutualiser les moyens des entreprises (locaux, foncier, numérique...) en densifiant les parcs et zones d'activités et en créant des pépinières

SE LOGER

Se nourrir : pour un système alimentaire local ! c'est la participation de l'ensemble des acteurs d'un territoire à la consommation d'aliments locaux sur leur bassin de vie

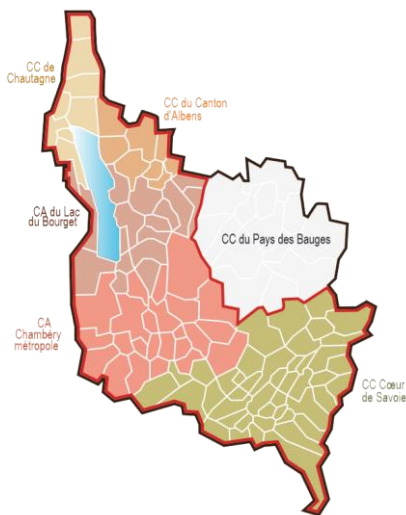
- Soutenir et encourager la vente et la consommation de produits locaux en communiquant mieux
- Pour une restauration collective bio et locale avec une stratégie collective des producteurs locaux
- Encourager l'implantation de maraichers en préservant les terres agricoles

SE DEPLACER

Se déplacer mieux

- En agissant sur les déplacements en les limitant :
 - La conception de la ville et ses quartiers doit conduire à la limitation des besoins en déplacement (proximité habitat/services/loisirs/zone d'emploi, densification)
 - Utiliser l'économie numérique pour accompagner l'évolution sociétale, sur le plan du travail (télétravail, visioconférence...) et de la consommation des ménages (drive, achats en ligne...)
- Optimiser l'organisation de la mobilité
 - Intégrer l'économie du partage (covoiturage...)
 - Associer les nouvelles technologies (applications sur smartphone...)
 - Renforcer la complémentarité des différents modes de transport (parkings relais, ruptures de charge, voies de circulation adaptées.)
 - Prendre en compte le vieillissement, la maladie et le handicap de la population dans l'offre de transport





— Périimètre du SCoT

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Métropole Savoie est un document de planification qui fixe à long terme les orientations générales en matière d'urbanisme, d'habitat, de développements économique, commercial et artisanal, de déplacements, de préservation et mise en valeur des espaces naturels et agricoles.

L'ensemble des acteurs du territoire de Métropole Savoie s'appuie sur cet outil pour respecter les 5 grands axes du projet partagé du territoire :

- ▲ Répondre aux besoins en logements dans le cadre d'une gestion économe de l'espace ;
- ▲ Renforcer la cohésion sociale ;
- ▲ Organiser un développement économique cohérent ;
- ▲ Rééquilibrer les modes de déplacement ;
- ▲ Préserver et valoriser l'environnement.

Depuis 2005, Métropole Savoie a eu un document cadre guidant les projets de territoires : il est aujourd'hui temps de faire le bilan de ces dix dernières années et c'est en vue de son évaluation/révision que le CLD a souhaité apporter sa contribution.



Densifier l'habitat devient inévitable : comment rendre cette densification acceptable dans un cadre de vie attractif ?

Se loger reste une préoccupation majeure pour les ménages français. Sur le territoire de Métropole Savoie, les projections démographiques prévues par le SCoT de 2005 (accueillir 45 000 habitants d'ici 2020) ont conduit l'identification d'objectifs en termes de construction de logements, de lieux d'implantation, de limitation de la consommation d'espace. Ainsi, l'effort de construction a été fixé à 2 200 nouveaux logements par an.

1	Agir à l'aide des outils réglementaires et documents cadres (PLU, PLH)	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Travailler sur l'importance d'une densification des logements dans les constructions en instaurant des seuils minimum de densité. ▲ Prendre en compte la réhabilitation dans des conditions économiques acceptables basée sur les études de faisabilité. ▲ Mettre en place une fiscalité attractive pour les programmes de réhabilitation
2	Favoriser un aménagement de qualité tout en gardant la densité et l'harmonie du paysage	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Travailler sur la notion d'aménagement qualitatif à apporter à l'opération bâtie, pour une insertion harmonieuse dans le hameau, quartier, centre-ville ou village : <ul style="list-style-type: none"> - des locaux collectifs à partir d'un seuil d'habitants en fonction des besoins - aménagement et mobilier urbain à valoriser (espaces verts, de rencontre, de convivialité, sécurisés) - mixité sociale et fonctionnelle à favoriser (cohabitation intergénérationnelle, logements évolutifs...) - tenir compte des formes d'habitats proches (habitat intermédiaire, habitat individuel, en bande, lotissements)
3	Associer les citoyens aux décisions	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Importance de la concertation et de la pédagogie pour promouvoir une densification acceptable auprès des habitants : <ul style="list-style-type: none"> - réunions de concertation - réunions publiques - ateliers citoyens



Favoriser le « vivre ensemble » au sein des zones d’habitat existantes et futures

4	Impliquer les citoyens dans la vie locale	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Encourager et préserver le « vivre ensemble » au sein des zones d’habitat : <ul style="list-style-type: none"> - créer des lieux de rencontres et d’échanges entre habitants - encourager la participation à la vie locale via le conseil de quartier citoyen ou les associations - intégrer la communication et la concertation auprès de la population en amont des projets
5	Encourager la mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Respecter le pourcentage de mixité sociale dans les logements mis en place par la loi SRU ▲ Construire des logements sociaux au sein des nouveaux programmes d’habitat ▲ Intégrer la lutte contre la pauvreté dans les politiques de l’emploi et du logement et accompagner ces populations
6	Le « vivre ensemble », une valeur à enseigner à l’école	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Favoriser le « Vivre ensemble » auprès des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> - s’appuyer sur les valeurs républicaines - revoir la carte scolaire qui ne favorise plus la mixité sociale des jeunes dans les collèges et les lycées - intégrer l’urbanisme et l’architecture dans l’enseignement à l’école

Concilier développement économique avec évolution démographique

7	Encourager la mixité habitat/activité en repensant leur proximité	<ul style="list-style-type: none"> ▲ La mixité fonctionnelle entre l’habitat, activité et loisirs, enjeu majeur pour le territoire en matière de consommation d’espace et de réduction de déplacements : <ul style="list-style-type: none"> - études sur la faisabilité de mixité logement/activité dans le bâti existant (zones de logement comme zones d’activités). - retravailler la mixité habitat/activité dans les quartiers en requalification ou construction (mise en place de quota d’activités...) - faire accepter l’idée que l’activité soit implantée à l’intérieur des zones de logements en donnant des pistes d’acceptabilité de l’activité, même avec nuisances.
8	Quel type d’activité ?	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Anticiper les nouveaux types d’emploi avec le développement du numérique (télétravail) et faire le lien avec les déplacements (favoriser l’accès aux zones d’emploi sans prendre la voiture, les PDE (Plans de Déplacement d’Entreprise).
9	Promouvoir une économie sociale, locale et créatrice d’emplois	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Importance du rôle des collectivités publiques dans le développement et le soutien de l’Economie Sociale et Solidaire, créatrice d’emplois et d’activités sous de nouvelles formes (SCOP, SCIC).





Lien urbanisme/activité : maintenir/attirer des entreprises afin de créer de l'activité ?

Au sein du SCoT 2005 de Métropole Savoie, la problématique économique est principalement abordée sous l'angle des parcs d'activités et sous l'angle du commerce. Le territoire s'organise autour d'un développement cohérent respectant un équilibre territorial à l'échelle de Métropole Savoie en privilégiant des zones d'activités intercommunales.

Compte tenu de la nécessité d'accueil de 45000 habitants d'ici à 2020, se pose, au-delà de la question du logement, celle de l'emploi. En effet, le territoire est-il en capacité d'absorber cette arrivée de population en termes d'emplois et d'activités ?

10	Favoriser la concertation entre les différents acteurs en associant les habitants à l'implantation d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Les habitants souhaitent disposer de services de proximité mais craignent les nuisances qui les accompagnent. Pour pallier ce constat : <ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges tenant compte de la conception architecturale et urbanistique pour limiter les nuisances des activités - prévoir l'implantation d'activités dès la conception du projet et pour l'ancien, permettre la convertibilité des locaux recevant de l'activité
11	Impliquer les collectivités dans l'implantation des activités	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Anticiper sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - en adoptant une vision d'ensemble de la répartition des activités - avec un pourcentage d'activités minimum sur une zone et un seuil lié au nombre d'habitants.

Quels services apporter aux entreprises pour les attirer et maintenir les activités ?

12	Créer les conditions favorables à l'arrivée de nouvelles activités	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Idée du guichet unique dans l'aide à l'implantation et à l'accueil du nouvel arrivant. ▲ Améliorer l'accès au numérique avec la fibre, accès au foncier, offre de formation à proximité, niveau culturel environnant en travaillant le lien entreprises/éducation nationale/université/formation professionnelle.
13	Mutualiser autant que nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Les besoins de locaux (pépinières, hôtels d'entreprises comme la Maison de la vigne et du vin de Saint Baldoph (salle des fêtes communale à l'étage, RDC activité liée au vin).
14	Impliquer les collectivités	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Favoriser l'implantation de services, espaces, locaux, et déplacements. ▲ Avoir des pôles d'équilibre : en Savoie, facteur important pour l'essor économique.

Lien activité/localisation de l'emploi. L'activité est-elle nécessaire pour l'emploi ?

15	Ramener de l'emploi durable dans les zones captant de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Eviter la fuite des entreprises locales et chercher des solutions pérennes pour les garder sur le territoire. ▲ Encourager la recherche et développement au sein des PME/TPE en mutualisant les moyens mobilisés. ▲ Permettre l'innovation (ex : imprimante 3D et FabLab), des effets de mode et d'initiatives dont on manque sur le territoire. ▲ Encourager les initiatives, favoriser l'installation des jeunes et faciliter leur accompagnement. ▲ Organiser des colloques pour repérer les « cerveaux rares ». ▲ Organiser des concours d'initiatives.
----	---	--





Le développement de la filière locale sur le territoire, quelles opportunités de développement

Bénéficiant d'un terroir de qualité, l'agriculture du territoire est diversifiée et s'inscrit dans deux secteurs dominants que sont la viticulture et la production laitière. En outre, de nombreuses filières sont présentes sur le territoire : maraîchage, céréaliculture, arboriculture, élevage, etc.

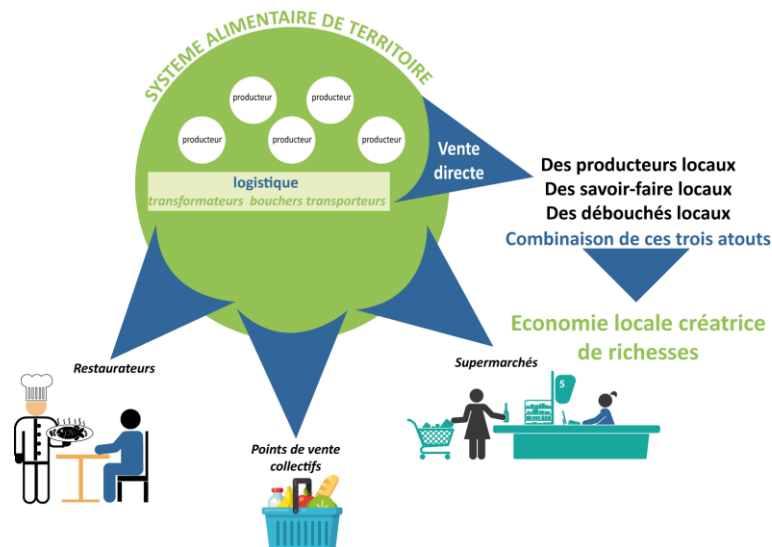
Le CLD a souhaité se focaliser sur l'aspect « alimentation de proximité », un enjeu phare pour l'avenir compte tenu de l'évolution démographique attendue mais également des tendances de production et de consommation de plus en plus tournées vers la proximité.

16	Soutenir et encourager la vente et la consommation de produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> La vente de produits locaux souffre de la concurrence avec la grande distribution : <ul style="list-style-type: none"> - réserver des zones dédiées aux producteurs locaux - gagner en lisibilité sur les prix : écarts importants entre prix de production et le prix de revente.
17	La restauration collective en bio et local ?	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie de la grande distribution est d'aller sur la massification des achats : stratégie marketing surfant sur la vague « local » et « bio » mais le local dans les grandes surfaces reste à la marge. Conseiller aux producteurs de s'organiser par eux-mêmes pour s'imposer auprès de la grande distribution, en passant par des intermédiaires qui peuvent aider à structurer les circuits courts bio et à destination de la restauration collective (scolaire et d'entreprise).
18	L'importance de la promotion locale	<ul style="list-style-type: none"> Le produit local, le circuit court, l'alimentation de proximité... autant de tendances qui nécessitent de communiquer sur ce qui se fait localement en vue de pérenniser certaines activités.

Le développement du lien producteur/consommateur pour le soutien à la filière locale

19	Développer des initiatives pour rapprocher consommateur et producteur : paniers, AMAP, vente directe	<ul style="list-style-type: none"> Des initiatives existent localement pour rapprocher les consommateurs des producteurs notamment : les paniers en vente dans les gares, les AMAP (Associations pour le maintien de l'Agriculture Paysanne), les points de vente directe.
20	La problématique du foncier et du potentiel de développement	<ul style="list-style-type: none"> Connaître le potentiel de développement du maraîchage sur le territoire afin d'anticiper une demande croissante en produits locaux.

Vers un système alimentaire de territoire





Quels impacts des évolutions sociétales sur les déplacements physiques dans le territoire de Métropole Savoie ?

Le SCoT 2005 a mis au cœur de son développement le lien entre l'urbanisation et les dessertes en transports en communs en prenant notamment en compte l'isochrone de 20 minutes autour des deux agglomérations du territoire, couplé avec le développement des transports en commun et des modes doux.

Le CLD a abordé la question avec une entrée axée sur la prise en compte des évolutions des besoins de déplacements sur le territoire.

22	Prendre en compte les aspirations à mieux gérer son temps et de manière plus libre	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Les différentes enquêtes menées montrent que l'on ne se déplace plus aujourd'hui comme avant, que ce soit en termes de fréquence ou de motifs de déplacements. ▲ Encourager la collectivité à mener une politique de l'habitat qui permette de répondre à la question de la limitation des transports en fonction des âges de la vie : ▲ Intégrer plus de souplesse dans les transports : partage de voitures en fonction des habitudes de déplacements, aires de covoiturage (impact du numérique). ▲ Proposer des services de proximité, des logements/zones d'emplois.
22	Repenser la place de la voiture individuelle	<ul style="list-style-type: none"> ▲ La tendance est à la réduction de la place de la voiture, notamment dans les villes. En parallèle se développent de nouveaux modes de partage permettant des économies et un gain environnemental (partage de voitures) : <ul style="list-style-type: none"> - repenser la répartition zone emploi/habitat... - nécessité pour les ZAE d'avoir des zones de stationnement pour les salariés.

Quels impacts du numérique sur nos pratiques de déplacements sur le territoire de Métropole Savoie ?

23	Le numérique pour organiser un bon système d'information	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Veiller à la qualité des données et à leur interopérabilité : rôle de Métropole Savoie ? ▲ Encourager les collectivités à se doter d'applications internet pour favoriser la transmission d'informations aux usagers et leurs faciliter l'accès aux transports en commun.
24	Le numérique, un facteur attractif pour l'usage des transports	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Rendre attractif les transports en commun avec l'utilisation du numérique (se cultiver, se détendre, travailler). Rendre l'accès à internet disponible partout : facteur d'attractivité.
25	Le numérique pour faciliter l'optimisation des transports : rôle de Métropole Savoie ?	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Utiliser le numérique pour optimiser le remplissage des camions (Blablacar étendu au trafic camions, le trafic en temps réel) ▲ Taux de remplissage des voitures en temps réel pour le covoiturage
26	Le travail à distance à promouvoir pour réduire les déplacements	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Inciter au télétravail : mettre en place des aides à l'adaptation des logements et des structures pour coworking organisées autour des pôles multimodaux.

Quelle organisation de nos modes de déplacements face aux enjeux environnementaux sur le territoire de Métropole Savoie ?

27	Réduire la circulation automobile, travailler sur les modes et la chaîne de transports	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Le covoiturage : une marge de progrès énorme. ▲ Séparer les transports domicile/travail (incitation forte des employeurs) de ceux pour les loisirs et la vie sociale. ▲ Pour les déplacements liés aux loisirs et vie sociale, responsabilité des organisateurs d'événements pour préciser les différents modes de transports (bus, covoiturage...).
28	Développer les transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Travailler sur l'efficacité des déplacements et sur le report modal. ▲ Transformer les lieux de report modal (péages ?).
29	Agir sur le ferroviaire et les modes de transports complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Organiser des arrêts supplémentaires pour les TER. ▲ Question de la coordination des AOT (manque de lisibilité).



Le CLD, Qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil de développement est une assemblée citoyenne composée de représentants économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire, instaurée par la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de ses procédures contractuelles. C'est une instance de concertation et de débat entre des structures et citoyens issus de multiples horizons. Il a pour vocation d'enrichir la réflexion sur les grands enjeux du territoire grâce au croisement des compétences et des points de vue de la société civile.

Le Conseil Local de Développement de Métropole Savoie contribue à la mise en œuvre du projet de territoire (Contrat de Développement Rhône-Alpes, Schéma de cohérence territoriale, projets d'agglomération...)

Le CLD, Pour quoi faire ?

Le CLD est force de proposition sur des sujets variés concernant l'aménagement et le développement du territoire. Son rôle est de :

- ▲ Participer à la définition, au suivi et à l'évaluation du contrat de développement du territoire (CDDRA)
- ▲ Encourager la démocratie participative : sensibiliser, informer et consulter les habitants et acteurs du territoire en lien avec le projet de territoire
- ▲ Dynamiser les élus et les acteurs de la vie locale tout en étant à leur écoute : le CLD doit avoir une approche à long terme mais aussi une vision cohérente qui englobe l'espace Métropole Savoie dans sa diversité,
- ▲ Mutualiser les expériences du territoire, et réaliser des avis contributions dans une approche consultative : le CLD entend développer une approche constructive et souhaite que ses productions soient socialement «appropriables» et politiquement «utilisables».

Le CLD, Comment ça marche ?

Les élus peuvent saisir le CLD, celui-ci pouvant également s'autosaisir sur différents thèmes. Les décisions sont prises au sein du Bureau composé de membres élus parmi les membres du CLD en Assemblée plénière. Le Président est le garant des décisions prises et rend compte au reste des membres de l'avancée des travaux.

Pour l'animation, le CLD s'organise librement en commissions et groupes de travail composés de membres du CLD en fonction des saisines, autosaisines et actualités du moment. Le but de ces commissions est de fournir des avis et contributions sur les sujets en cours, de mener des réflexions permettant d'amener des propositions concrètes aux enjeux du territoire.

Le CLD est composé de personnes physiques ou morales bénévoles et volontaires, et reste ouvert à toute personne souhaitant s'investir dans la vie locale

Il est administré par un Bureau composé de 9 à 15 membres et présidé par Jacques CHAS-SANY (représentant de l'association AGISENS), assisté de 2 vice-présidents : Jeanne-Marie GRIMANELLI (représentante de l'association « Habitat et Humanisme ») et Yves MICHEL (représentant de la Fondation Agir Contre l'Exclusion)

Le CLD, Comment y participer ?

Le CLD est ouvert à tous ceux qui désirent promouvoir des idées pour améliorer la vie des habitants sur le territoire de Métropole Savoie. Que vous soyez habitant, professionnel, membre d'une association, le Conseil Local de Développement vous permet de donner votre avis, d'amener des idées neuves, d'apporter votre connaissance et votre regard d'usager, ou de citoyen...

L'intégration d'un nouveau membre se déroule comme suit :

- ▲ Faire part par écrit au Président de sa motivation, de la plus-value qui pourrait être apportée et de l'implication (4 assemblées plénières/an, groupes de travail et commissions)
- ▲ Rencontrer plusieurs représentants du Bureau
- ▲ Poursuivre une période d'intégration de manière à s'assurer que le CLD correspond aux attentes du candidat et du CLD
- ▲ Intégration officielle en Assemblée plénière

Le CLD, Qui contacter ?

Prenez contact avec l'animatrice : Charlotte Gérard

04 79 26 27 13

charlotte.gerard@metropole-savoie.com

Conseil **L**ocal de **D**éveloppement
DU TERRITOIRE DE METROPOLE SAVOIE



Porté par



METROPOLE
SAVOIE

Conseil Local de Développement
METROPOLE SAVOIE
185 rue de la Martinière - 73000 CHAMBERY
04 79 26 27 13
charlotte.gerard@metropole-savoie.com
www.metropole-savoie.com



Soutenu par

